



5 Ruelle du chant de l'Alouette - 91730 MAUCHAMPS

SIRET : 504592593 00017 - APE 8891A

Site web : <http://www.assolea.org/edm>

E-mail : merimanjaka@gmail.com

Contact : (+33)6 15 25 21 70



Enfants de Merimanjaka

Assemblée Générale du 10 janvier 2015

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 2013 - 2014

1 – Rappel de la situation :

Le compte bancaire de l'association a été ouvert le 01 Août 2008. Ce rapport couvre toute la période comprise entre le 01/01/2014 et la dernière situation bancaire connue au 31/12/2014. Ce rapport couvre donc la totalité de l'année calendaire 2014 et chevauche légèrement les résultats exposés lors de l'assemblée générale du 18/01/2014 qui traitait de l'exercice 2013.

A compter de l'exercice 2014, nous avons fait le choix d'effectuer le suivi comptable d'une manière plus simple au travers d'une fiche-type établie sous Microsoft Excel, qui recense la totalité des recettes et des dépenses (excepté les opérations PAYPAL pour le moment). Cette méthode a l'avantage de la simplicité : nous pouvons suivre nos diverses opérations selon une méthode unique indépendamment du lieu des opérations (France ou Madagascar) et des types d'opérations (chèques, virements, espèces, ...). En outre, cela nous permet de comptabiliser les opérations réalisées sur nos comptes bancaires mais aussi en espèces exactement de la même manière, chose qui n'était pas très simple à réaliser jusqu'à présent avec le logiciel de comptabilité personnelle que nous utilisons.

En fonction de l'évolution de nos financements et de nos méthodes de travail, nous serons peut-être amenés à envisager une autre solution, reposant par exemple sur un outil dématérialisé sur Internet ; en attendant, cette méthodologie nous donne satisfaction tout en étant plus transparente et rigoureuse.

Les dépenses et les recettes sont ventilées dans des rubriques utilisant une règle de nommage mnémotechnique ; cette ventilation ne suit pas les règles d'un plan comptable général mais convient bien à la relative modestie des montants engagés.

L'association a pour politique financière de n'entreprendre aucune dépense non nécessaire, tous les fonds récoltés étant dévolus à destination de l'école. On retiendra par exemple que les frais de transport des bénévoles sur place, de logistique ou d'impression sur support papier ne sont pas supportés par l'association. Or, ces divers frais représentent finalement des sommes assez conséquentes au regard des finances de l'association.

Cependant, pour 2014, l'association a supporté les frais d'inscription au marché de Noël d'Etréchy, soit **35€**. La commune de Langrune sur Mer a pour sa part dispensé l'association de frais d'inscription pour la participation à son Marché de Noël.

En outre, l'association souscrit depuis 2012 une assurance auprès de la SMACL pour assurer une couverture dommages causés à autrui, défense et recours, et assistance aux personnes. Cette assurance représente un coût annuel pour l'association qui s'établit à **138,94€** en 2014.

Au 31/12/2014, le solde des comptes s'établit comme suit :

1. Solde banque réel et pointé :
 - Compte courant pointé : **+6595,30€**
 - Compte de placement : **+7129,86€**
2. Solde compte fond de caisse (espèces, en Euros et Ariary) : **+740€**
3. Solde compte PAYPAL : **+807,45€**

Au 31/12/2013, le solde des comptes s'établissait comme suit :

1. Solde banque réel et pointé :
 - Compte courant : **+7034,73€**
 - Compte de placement : **+3183,69€**
2. Solde compte fond de caisse (espèces, en Euros et Ariary) : **+525€**

2 - Faits marquants depuis l'ouverture du compte bancaire :

- Une adhérente fait un don mensuel à l'association pour un montant de **30€**.
 - Un adhérent fait un don mensuel à l'association pour un montant de **60€**.
- Ces deux initiatives rapportent annuellement **1080€** à l'association et consolident ses finances.

3 – Faits marquants au cours de l'année écoulée :

En 2013, nous parlions de l'arrêt définitif du PAM (programme Alimentaire Mondial) ; or, en fin de compte, le PAM a fonctionné une partie de l'année scolaire 2013 - 2014, puis a totalement cessé sa fourniture à la rentrée 2014. Pour le moment, l'association supporte entièrement la charge de cette dépense, qui s'établit à **2287,25€** au 31/12/2014. Pour mémoire l'année scolaire 2014-2015 n'est pas terminée et nous sommes à un peu plus de la moitié de l'exercice.

Pour l'année scolaire 2013 - 2014, en raison de ce qui précède, la charge sur ce poste s'est finalement élevée à **1291€** pour l'association, grâce notamment à un don de la Conférence du Jeune Barreau du Luxembourg.

Compte-tenu de l'état actuel de notre trésorerie disponible, nous sommes en capacité de continuer cette prise en charge pour le restant de l'année scolaire 2014 - 2015, mais nous avons aussi lancé divers appels de fonds pour pouvoir assurer cette charge de façon pérenne, ce qui n'est pas acquis à ce stade.

On retiendra notamment la récente initiative d'une marraine qui propose que **cent parrains** effectuent un virement permanent et mensuel de **5€** en faveur de l'association. Cette initiative est de nature à nous permettre de recevoir théoriquement **6000€** par an, somme qui nous permettrait de prendre en charge de façon pérenne l'alimentation de la totalité des enfants de l'école (soit 350 enfants en 2014).

A ce jour, **18** personnes se sont inscrites dans cette démarche, ce qui nous assure un financement pérenne théorique de **1080€** à ce stade. Même si l'objectif initial n'est pas encore atteint, nous remercions dès à présent ces personnes de leur engagement. Nous encourageons aussi toutes les bonnes volontés à s'inscrire dans cette importante démarche.

Enfin, en mars 2014 nous avons ouvert la possibilité d'adhérer, de payer sa cotisation, de parrainer ou de faire un don via un système de paiement électronique PAYPAL. Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte PAYPAL pour utiliser ce système, mais si l'on en possède un cela garantit un peu plus la sécurité de la transaction. Ce système induit des frais pour l'association, qui s'incarnent dans un prélèvement sur les sommes perçues. En tant qu'association à buts non lucratifs, nous avons pu négocier avec la société PAYPAL des conditions tarifaires un peu plus avantageuses : ainsi, pour un paiement de **5€**, des frais de **0,32€** sont prélevés, ce qui fait que la somme effectivement perçue par l'association s'élève à **4,68€**.

Nous avons perçu **807,45€** en 2014 par ce moyen, pour des paiements effectués de **823€**, soit **15,55€** de frais prélevés à la source.

Autres faits marquants :

Les enfants ont fait l'objet d'une visite médicale généralisée qui a conduit, pour certains d'entre eux, à la mise en place de soins et fourniture de médicaments. Ce programme représente un coût global de **1452,73€** pour l'année scolaire 2013 – 2014.

Une sortie a été organisée en mai 2014. Le coût de cette opération a été de **408,91€**, correspondant aux frais de location d'une dizaine de bus pour le transport des enfants.

Nous continuons de faire bénéficier les professeurs de l'OSTIE (l'assurance-maladie). Ceci représente un coût global de **301,54€** pour l'année scolaire 2013 - 2014.

Nous continuons à assurer le salaire du gardien de l'école. Cela représente une charge annuelle de **270€** environ.

Il convient de noter que ces actions sont reproductibles, constituant de ce fait autant de charges "pérennes" pour l'association.

Début décembre 2014, l'association a participé à deux marchés de Noël, à Etréchy et Langrune sur Mer. Pour ces manifestations l'association a acheté de l'artisanat d'art Malgache pour un montant de **544,88€**. La vente d'artisanat sur les deux marchés a rapporté **703€**, soit un bénéfice de **158,12€** après paiement du stock. Même si le bénéfice réalisé semble relativement modeste, nous disposons d'un stock restant payé dont la vente sera totalement bénéficiaire ; en outre ces opérations nous permettent de faire connaître l'association auprès du grand public et nous pensons qu'elles doivent continuer.

La commune de Mauchamps a décidé de nous attribuer une subvention de **500€** pour 2014, chose pour laquelle nous lui adressons nos sincères remerciements.

En 2013, nous avons observé une baisse très importante de la vente d'artisanat Malgache. Cette situation inquiétante ne semble pas s'être reproduite cette année et cela nous encourage à continuer.

Par ailleurs, on observe que le volume de dons au bénéfice de l'association s'est également maintenu de manière très honorable.

Dans le même ordre d'idées, nous observons une baisse des adhésions, les parrainages s'étant à peu près maintenus pour leur part. Pour 2014, nous constatons que le nombre d'adhérents augmente à nouveau (+5), le nombre de parrains augmentant pour sa part dans de plus importantes proportions.

Au 31/12/2014, le montant perçu au titre des parrainages s'élève à **4752€**. Pour rappel, cette somme sert exclusivement au paiement de la **moitié** des frais de scolarité des enfants parrainés. Certains enfants sont passés en secondaire et continuent d'être parrainés, via un protocole spécial conclu avec les établissements concernés. Dans ce cas, les frais de scolarité sont généralement un peu moins élevés, aussi le solde du "compte" de chaque enfant concerné est utilisé pour l'achat de fournitures scolaires.

Les recettes générées par la vente d'artisanat Malgache acheté sur place et vendu en France avec une plus-value au bénéfice de l'association sont affectées à un ou plusieurs projets précis selon les besoins de l'association. Le stock restant va nous permettre d'organiser d'autres manifestations (ventes caritatives) courant 2015.

*Pour l'Association **Enfants de Merimanjaka**,
Jean-Luc FORTIN, Trésorier*